

Compte-rendu de Dominique Norguet de la réunion du 30 mai à Orléans.

Présentation des résultats de la contre-expertise *Jumelage en Sologne*

Matinée et après-midi :

Présentation des résultats contre-expertise jumelage.

Rappel par la garante du périmètre contre-expertise demandée par CCI Cher et Association TGV Grand Centre Auvergne.

Voir supports de présentation sur le site CSD.

Lucile Rambaud chef du bureau Natura 2000 au MEDDE

Deux piliers indépendants pour s'opposer efficacement à la traversée de la Sologne :

- Les directives communautaires Habitats-flore-faune et directive Oiseaux qui nécessitent que les porteurs du projet d'intérêt public portant atteinte au site Natura 2000 justifient qu'il n'y a pas de projet alternatif de moindre impact environnemental.

En confidence on nous glisse qu'il n'y a pas photo entre les deux tracés! Le MEDDE devrait y veiller pour éviter que la France ne soit retoquée par un avis négatif de la Commission. En tout état de cause un recours devant la Cour de Justice serait à envisager.

- La Directive des espèces rares et protégées(DREAL). Inventaire à faire via CRPF, conservatoire du patrimoine...

Question : Natura 2000 ne protège donc pas toute la Sologne ?

Non, car il est nécessaire d'avoir une approche terrain et identifier les atteintes in situ avec la connaissance précise du tracé envisagé. On comprend mieux la stratégie d'évitement RFF.

Action : CRPF (animateur Natura 2000 du Pays de Grande Sologne) à motiver pour constituer un dossier d'incidence, études d'impact, état des lieux, description des habitats... pour transmission dissuasive le moment venu au service instructeur habituel de l'état.

Demande faite à la garante de l'établissement d'une cartographie précise du tracé envisagé nous permettant de monter un dossier très argumenté.

Enjeux en termes d'infrastructures

J. Carsignol (MEDDE) ,J.C . Zborowska (MEDDE)

Définitions : jumelage étroit (2 à 50mètres), large (50 à 200mètres).

Notion de délaissé et utilisations éventuelles d'après retours d'expérience. Contestation CRPF

Lecture critique des études exploratoires RFF par M. Perez (TTK) : pre supposition d'une préférence pour le tracé Ouest est préjudiciable à la qualité de la contre expertise. Plus productif de procéder à une comparaison scientifique des deux tracés en lice.

Un bon jumelage, c'est un rapport entre limitation des nuisances et coût.
Pour la traversée Sologne le coût supplémentaire + 20% estimation.

Concrètement le tracé Ouest est finalement de 80 km dont 30 non jumelable et 50 +/- jumelable (soit 11 km étroit <50m et 39 large voire très large>400m).

Délaissés +/- 500ha

Le jumelage est coûteux pour quel bénéfice ?

Enjeux sur le milieu humain - Monsieur Bernard MIEGE - CETE de Lyon /DETC / ES

Présentation étude sur le bruit LGV. Maximum 60 dB autorisé pour un TGV.

Risque fort impact électroacoustique sur radiotélescope de Nançay

Après la réunion, Bernard Miege nous signale que l'objectif nuisance TGV : 60 dB oui mais :

1) c'est une moyenne...

2) uniquement près des maisons.

Explication : 60 dB c'est la moyenne entre 6h et 22 h (environ) qu'il y ait un TGV ou pas.... édifiant!

La nuisance lors du passage d'un TGV est de 90 dB. Quand on apprend que de 60 à 63 dB

c'est le double... qu'est ce que c'est que 90 dB !

Sélection de prises de parole:

- Rappel ferme par M. Beignet maire de Lamotte de l'impact majeur sur centre équestre, center Parcs, l'économie de son territoire et l'environnement.

- Xavier Deschamps, président de l'agglomération la Ferté St Aubin rappelle l'impact qualifié de majeur par les études 2011 sur l'environnement pour le tracé Ouest. Impact humain également plus fort.

- Maire de Theillay crie grâce pour sa commune qui subit déjà A71- N20- POLT et A 85

- Sénateur Pointereau président du syndicat des élus qui soutiennent le tracé Ouest prend des positions électoralistes fortes mais non argumentées.

Au programme :

- Actions à mener avec CRPF.

- Maintenir la pression en poursuivant les actions de terrain, presse, internet, lobbying, préparation dossiers pré contentieux .

- Entretenir de bonnes relations avec nos amis Pays de Grande Sologne, ADS, CCAS, maires ardenais...

La mobilisation est totale.

Pour le CSD

Dominique Norguet

collectif.sologne.debout@gmail.com

31mai 2013